

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Date de convocation : 19/09/2024
Date de transmission : 01/10/2024
Date de mise en ligne : 02/10/2024

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du mois de septembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

29^{ème} QUESTION

Modification n°1 du règlement de mise à disposition de la banque de matériel et de minibus de Saint-Louis Agglomération aux communes membres et associations

(DELIBERATION n° 2024-152)

Saint-Louis Agglomération dispose d'une banque de matériel (grilles d'exposition, barrières de sécurité, tonnelles, remorque, bacs de tri, ...) régulièrement mise à disposition des communes membres et des associations ayant leur siège sur le territoire. Cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux (sauf pour les bacs à ordures ménagères) et sous réserve de disponibilité, Saint-Louis Agglomération pouvant être amenée à utiliser ce matériel pour ses propres besoins.

Un règlement définissant les conditions de prêt de ce matériel a été mis en place et approuvé par délibération du 19 décembre 2018, complété d'un formulaire de réservation.

Saint-Louis Agglomération met également des minibus à disposition des communes membres et des associations présentes sur le territoire communautaire, par le biais d'une convention ad hoc, sans toutefois apparaître dans ledit règlement.

A ce titre et suite à de nombreux dysfonctionnements dans les réservations des minibus, il convient de modifier le règlement, afin d'y intégrer les modalités de prêt de ces véhicules. Les conditions de prêt du matériel restent inchangées.

Ainsi, il est proposé que Saint-Louis Agglomération limite la réservation à 2 minibus en simultané, 5 fois par année scolaire et par preneur et ce à compter du 1^{er} octobre 2024.

La demande de réservation fera l'objet de la conclusion d'une convention de mise à disposition de minibus fixant les conditions spécifiques d'utilisation du véhicule entre Saint-Louis Agglomération et l'association ou la commune concernée, preneur du véhicule.

Les communes et associations qui bénéficieront de la mise à disposition de matériel ou de minibus devront ainsi s'engager à respecter le règlement ci-annexé, puis remplir et signer soit le formulaire dédié à la location de matériel, soit la convention dédiée à la location des minibus. L'ensemble de ces documents sont disponibles sur le site internet de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la modification n°1 du règlement relatif aux conditions de mise à disposition de la banque de matériel et de minibus de Saint-Louis Agglomération, telle que figurant en annexe de la présente délibération ;
- de préciser que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le règlement modifié ainsi que tout document y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

